



Association québécoise
des retraité(e)s des secteurs
public et parapublic

BONNE ROUTE!
ma conduite automobile actualisée

PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT

Le remboursement du coût d'inscription au programme BONNE ROUTE! peut s'appliquer sur simple demande d'annulation* par la personne inscrite ou par l'un de ses proches.

Pour obtenir un remboursement, la personne inscrite doit communiquer avec l'AQRP au moins 72 heures avant la date prévue de la formation. Conséquemment, si elle ne communique pas avec l'AQRP avant la séance pour annuler son inscription, elle n'aura pas droit au remboursement.

Pour nous joindre :

Par téléphone : 1 800 653-2747, poste 125

Courriel : bonneroute@aqrp.qc.ca

**Certaines restrictions s'appliquent.*